

NOUVEAUX DEPUTES.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la députation que pendant les vacances le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats d'élection des députés suivants :

De l'honorable M. Wm Pugsley, pour le district électoral de Saint-Jean Ville et Comté (N.-B.).

De l'honorable M. George Perry Graham, pour le district électoral de Brockville.

De M. Thomas Beattie, pour le district électoral de London.

De M. Chs Lewis Owen, pour le district électoral de la division Est du comté de Northumberland.

De M. Alex. Munro Martin, pour le district électoral de la division Nord du comté de Wellington.

DEPUTES PRESENTES.

L'honorable M. Wm. Pugsley, député du district électoral de Saint-Jean Ville et Comté, présenté par le très honorable sir Wilfrid Laurier et l'honorable M. W. S. Fielding.

L'honorable Geo. Perry Graham, député du district électoral de Brockville, présenté par l'honorable M. Wm Paterson et M. W. S. Calvert.

M. Thomas Beattie, député du district électoral de London, présenté par M. R. L. Borden et M. F. D. Monk.

M. Chs. Lewis Owen, député du district électoral de Northumberland-est, présenté par M. R. L. Borden et M. M. W. B. Northrup.

M. Alexander Munro Martin, député du district électoral de Wellington-nord, présenté par sir Wilfrid Laurier et M. Millar.

1re LECTURE

D'un projet de loi (n° 1) déposé par le très honorable sir Wilfrid Laurier (premier ministre), relatif à la prestation des serments politiques.

DISCOURS DU TRONE.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque les députés se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général, aujourd'hui, dans la salle des séances du Sénat, il lui a plu de lire aux deux Chambres du Parlement un discours dont je me suis procuré le texte qui est ainsi conçu :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes.

Il m'est agréable en vous rencontrant à un moment de l'année le plus convenable pour l'expédition des affaires, de pouvoir vous féliciter de la remarquable expansion du commerce du Canada avec les autres pays, le montant global de l'exercice courant dépassant de beaucoup celui des années précédentes. Comme heureuse suite de cette expansion, les recettes

M. l'ORATEUR.

des neuf derniers mois ont été plus que suffisantes pour faire face aux dépenses du fonds consolidé, du chemin de fer national transcontinental, aux dépenses à compte du capital, aux services spéciaux et à toutes les autres dépenses publiques, laissant un surplus de trois millions applicable à l'amortissement de la dette publique.

Le courant d'immigration vers le Canada continue à augmenter de volume : l'année qui tire à sa fin accuse un nombre plus considérable d'immigrés que la précédente, et il est agréable de noter qu'un grand nombre d'entre eux venaient des Iles-Britanniques.

Le Canada a été favorisé d'une longue suite d'années prospères et bien qu'en ce moment les affaires soient gênées par la rareté de l'argent qui sévit par tout l'univers, je suis certain que cette crise n'est que temporaire et que les ressources inépuisables du pays et le fait qu'elles ont une réputation mondiale nous assurent amplement la continuation du progrès matériel.

La conférence tenue à Londres au mois de mai dernier entre le gouvernement du Royaume-Uni et les gouvernements des possessions britanniques au delà des mers, s'est occupée de questions qui intéressent l'empire en général. Le compte rendu de ses travaux sera mis entre vos mains.

Deux de mes ministres régulièrement autorisés par Sa Majesté à cette fin, et agissant de concert avec l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris, ont dernièrement négocié une convention avec le gouvernement de la République française, concernant les relations commerciales entre la France et le Canada, sujette à l'approbation des Chambres françaises et du Parlement du Canada. Le texte de cette convention vous sera immédiatement soumis et vous serez priés de lui donner votre sanction.

Le gouvernement de Terre-Neuve s'étant trouvé engagé dans une discussion avec le gouvernement des Etats-Unis, relativement au véritable sens de l'article 1er de la Convention concernant les pêcheries, conclue en l'année 1818 entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et le Canada se trouvant aussi intéressé dans la question en litige, mon gouvernement s'est concerté avec celui de Terre-Neuve pour soumettre tous les points contestés soulevés par le dit article 1er au tribunal de la Haye.

La difficulté de trouver des ouvriers et des matériaux au milieu d'un grand mouvement d'affaires a, dans une certaine mesure, retardé les travaux de construction du chemin de fer national transcontinental. Cependant, ils ont été poursuivis avec énergie sur la division de l'Est et sur la section de la prairie de la divi-